



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 28 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 3	Votants : 29	

Date de la convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LOUBIERE Yves, HAMDY Nadia, BENARD Sandie, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, ROUSSEL Mylène, LARADJI Chrystelle, TRANGOSI Renaud, HANQUART-TAUVERON Charlotte, BOURSIEZ Frédéric, POUSSIER Adrien, COUPÉ-BAYLE Séverine, BENOIT Dominique, DONADIO Véronique, SOUSA José, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul, GEENEN Allison à HASCOET Alexandre, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique,

Était absent sans pouvoir :



DÉLIBÉRATION N° 02026_090

Syndicat de transports intercommunal de
GRETZ-ARMAINVILLIERS ET OZOIR-LA-FERRIERE
(STIGO) : Désignation d'un délégué suppléant

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la désignation des membres issus du Conseil municipal au sein du syndicat de transports intercommunal de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière en application de l'article L5212-7 du CGCT;

Vu la délibération n°2026_028 du 8 avril 2026 portant, désignation des représentants de la Commune au syndicat de transports intercommunal de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière (STIGO) ;

Considérant la démission de Monsieur Thierry DIGUET, en date du 26 août 2026 en tant que conseiller municipal ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué suppléant qui représentera la commune au sein du Syndicat de transports intercommunal de GRETZ-ARMAINVILLIERS ET OZOIR-LA-FERRIERE (STIGO)

Le Conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de procéder à la désignation du représentant de la commune dans le cadre d'un scrutin à main levée ;

Était candidat(e) :	Résultat du scrutin
HANQUART-TAUVERON Charlotte HASCOET Alexandre	22 voix 7 voix
A été élue : HANQUART-TAUVERON Charlotte	22 voix

Fait et délibéré en séance, le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance

SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>